



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Prêmesques
PLACE JEAN BAPTISTE LEBAS
59840 PREMESQUES

Département

Préfecture

Arrondissement

Lille

Canton

Séance du 27 mars 2023

Délibération : N° 2023-05

L'an deux mille vingt trois le Lundi 27 Mars, à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire PLACE JEAN BAPTISTE LEBAS 59840 PREMESQUES sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Le Maire

Nombre de conseillers : 18

En exercice : 18

Présents : 17

Date de convocation du Conseil : 20 mars 2023

Votants : 18

Présent(s) :

Y. HUTCHINSON - A. MARQUE - P. ALLIOT - P. VANDEN DORPE - N. GUISLAIN - L. BASECQ - P. CAREY - D. DUMONT - C. LEFEBVRE - X. DUBOIS - F. BOULANGER - S. MOUVEAUX - C. ANNAERT - P. PACCOU - P. JOURDAIN - J. TYBOU - G. DUBOIS

Absent(s) :

S. VAN EECKE : pouvoir donné à P. ALLIOT

Secrétaire de séance : Pierric JOURDAIN

Affectation des résultats du Compte Administratif 2022 au Budget Primitif 2023

DELIBERATION

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice 2022, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

Donne acte de la présentation du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Compte administratif 2022 – Affectation du résultat au budget primitif 2023

	RESULTATS 2021	PART AFFECTEE à l'investissement EN 2021	RESULTATS 2022	RESULTATS DE CLOTURE 2022
Investissement	- 110 799.46		117 225.49	6 426.03
Fonctionnement	502 937.66	110 799.46	107 842.86	491 287.06
RAR		8694		
	392 138.20	119 493.46	225 068.35	497 713.09

L'affectation suivante est proposée :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Déficit cumulé fin 2022		
Excédent cumulé fin 2021	6 426.03	491 287.06
Restes à réaliser en dépenses	0.00	0.00
TOTAL	6 426.03	491 287.06
Restes à réaliser en recettes	0.00	0.00
Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté		
Besoin de financement D001 (inv.)		
Excédent de fonctionnement capitalisé	0	
Affectation obligatoire au compte R1068 (inv.)		
Excédent de fonctionnement reporté		491 287.06
Solde au compte R002 (fonct.) = total résultats fonctionnement - RAR		
Report au compte R001 (inv.)	6 426.03	

Le conseil municipal accepte l'affectation des résultats de l'exercice 2022 au Budget Primitif 2023 comme proposé ci-dessus.

DECISION

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le 03/04/2023

Reçu en Préfecture

le 03/04/2023

Publié ou notifié

le 03/04/2023

Le secrétaire de séance

Pierre JOURDAIN



Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 03/04/2023

Le Maire

Yvan HUTCHINSON

